

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 20

Pouvoir : 9

Date de la convocation :  
18 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pierre-Jean GAUDILLERE et Tristan BATHIARD.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Amélie VION à Alain MERE, Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Richard MILON à Eric RICHARD, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Matthieu GRIVEL à Jérôme VINCENT, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL à Elise MARTIN.

## Objet : Convention de prise en charge du transport des élèves scolarisés en classe Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme

### Exposé :

L'association PEP71 gère, par délégation de l'Education Nationale, la classe Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme (UEEA) ouverte depuis septembre 2022 au sein de l'école élémentaire Ruisseau MAUGUET de la commune de Saint-Rémy.

Pour se rendre au restaurant scolaire qui se situe à proximité de l'école (500 mètres), deux fonctionnements cohabitent :

- Un bus est mis à disposition des élèves de maternelle, dans le cadre d'un marché de transports
- Le trajet s'effectue à pied pour les élèves d'élémentaire

A l'instar des autres élèves d'élémentaire, les élèves de la classe UEEA ont réalisé le trajet à pied pour se rendre au restaurant scolaire chaque midi, sur une période d'essai de quelques semaines.

Il s'avère que ce test n'est pas concluant et que la gestion de ce trajet pédestre est compliquée pour les élèves de la classe UEEA et leurs encadrants.

Aussi, pour faciliter ce trajet, il est proposé aux élèves de la classe UEEA et à leurs encadrants de bénéficier du transport par bus réservé aux élèves de maternelle, dans les conditions définies dans la présente convention.

### Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention avec l'association PEP71 pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

Maire

